VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La demande est à présenter **1 mois avant le début de l'occupation du domaine public** à la Mairie de Bry-sur-Marne, 1 Grande rue Charles de Gaulle (94360) : soit déposée à l'accueil, envoyée par courrier ou par courriel à mairie@bry94.fr.

Pour être recevable, celle-ci doit mentionner le mode de règlement choisi, à savoir :

☐ Par **prélèvement** sur votre compte bancaire/postal [formulaire ci-joint à compléter et à retourner accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP) et d'une pièce d'identité].

Une fois l'autorisation délivrée, un avis de sommes à payer (ASAP) vous sera adressé afin de procéder au règlement

Si le délai n'est pas respecté ou si le dossier est incomplet, la demande sera retournée et le début de l'occupation du domaine public devra être reporté.

En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande, l'autorisation est réputée refusée.

1 – DEMANDEUR :

Particulier ☐ Concessionnaire ☐ Entreprise ☐ Maître d'œuvre ☐

Nom, Prénom ou Dénomination : .....

Adresse : .....

Numéro de SIRET : ..... Tél/ Portable : .....

Courriel : .....

2 – LOCALISATION

Adresse de l'emplacement :

.....

.....

3 – DEMARRAGE ET DURÉE DE L'OCCUPATION

Date de début souhaitée (*) : ..... Durée : .....

Horaires : début ..... Fin : .....

(*) Attention au respect des délais de traitement.

Si votre emplacement réservé est occupé par la présence d'un véhicule, vous devez contacter la Police Municipale au 01 45 16 68 22.

4 – TARIFICATION :

Intitulés	Tarifs	Quantité	Prix Total
Prise de vues pour tournages cinématographiques sur voie publique entre 8h et 20h uniquement	62,90 € /jour/site		
Borne anti-bélier	191,90 € /unité/année		
Echafaudages/Palissades de chantier (toute semaine entamée est due)	4,10 € /ml/semaine		
Ligne électrique aérienne de chantier (toute semaine entamée est due)	2,50 € /ml/semaine		
Armoire électrique	24,50 € /unité/mois		
Rue barrée à la circulation des autres usagers pour raisons diverses	490,80 € /jour		
	278,90 € /demi-journée		
Dépôt de matériel de chantier (échafaudages, palissades, etc.)	62,90 € le premier jour		
	25,20 € /jour suivant		
Stationnement pour baraque de chantiers (nombre d'emplacements de 5 mètres au sol)	62,90 € le premier jour		
	25,20 € /jour les jours suivants		
	31,40 € la demi-journée		
Forfait tournage cinématographique complet hors voie publique (bâtiments communaux) : En journée (8h et 20h)	1 673,50 € /jour/site		
La nuit (20h – 8h00)	2 231,40 € /nuit/site		
La demi-journée (8h-14h ou 14h-20h)	836,80 € /demi-journée/site		
1 place de stationnement de 5 m (Benne, déménagement, livraisons)	62,90 € le premier jour		
	25,20 € / jour les jours suivants		
	31,40 € la demi-journée		
		TOTAL A PAYER	**€**

5 - ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Je soussigné(e)) auteur(e) de la demande certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à m'acquitter de la somme de (en lettres) :

.....

..... en règlement de la présente.

Fait à : .....

Le : ..... /..... /.....

Cachet / Signature :

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION AU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

N° de dossier (réservé aux services administratifs de la mairie : .....

Je soussigné(e) Madame – Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Autorise, la Mairie de Bry-sur-Marne à prélever sur mon compte bancaire les prestations communales des services techniques.

Je joins à cet effet la demande de prélèvement et l'autorisation de prélèvement qui seront adressées à mon établissement bancaire ou postal par la Mairie de Bry-sur-Marne.

Tout changement de domiciliation bancaire ou postale ainsi que la dénonciation de cette demande de prélèvement, devront être notifiés à la mairie **au minimum un mois avant la date souhaitée.**

L'attention du débiteur est attirée sur le fait qu'en cas de rejet de prélèvement il se verra imputer les frais liés à ce rejet.

Il peut arriver que certaines banques facturent la mise en place initiale du prélèvement automatique (renseignez-vous auprès de votre agence).

Fait à ..... Le.....

Signature : ***(identique à la signature de la demande et autorisation de prélèvement)***

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à debiter votre compte conformément aux instructions de .
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR42ZZZ525867

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) | IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif **Y**
Paiement ponctuel **Y**

Signé à :
Le :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par . En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec .

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.